

pend des largesses qu'ils font à Dieu; et leur générosité mérite réellement ses bénédictions.

Les morceaux de graisse sont subdivisés en petites parties au moyen d'une machine, et jetés dans les bouilloires. L'huile qu'on en retire est fort recherchée à cause de sa limpidité, et surtout de ses qualités lubrifiantes. Elle est encore excellente pour l'éclairage: un lampion flottant brûle jusqu'à soixante-douze heures sans s'éteindre.

À défaut d'un nombre suffisant de futailles pour recueillir les huiles, on se servait autrefois d'une espèce d'outres confectionnée avec l'estomac des marsouins préparé à cet effet, et qu'on nommait *ouiskous*, sans doute d'après un mot sauvage.

Un marsouin donne jusqu'à trois cents pots, (une barrique et demi) d'huile.

Dans les années de grande abondance, quand il y avait deux et trois cents marsouins étendus à la fois sur le sable de la grève, une quantité énorme d'huile se perdit, et coulait en ruisseaux dans l'anse du Grand Dégras et dans celle du Petit Dégras qui l'avoisine.

On aura une idée des profits que la pêche de la Rivière-Ouelle a rapportés à ses actionnaires par le fait que l'huile s'est vendue à un prix qui a varié de cent à deux cents piastres la barrique. Au reste, il y aurait un article à écrire sur les richesses côtières de la Pointe, dont ils sont les propriétaires. Outre le marsouin, le poisson de différentes espèces, y abonde. On attribue cette fertilité à la situation de ce promontoire qui s'avance dans le fleuve entre des anses profondes: il projette à une lieue environ au large de celle de Sainte-Anne.

Dans le seul automne de 1870, plus de cent mille anguilles ont été prises sur ce littoral et dans son voisinage immédiat.

La peau du marsouin, dont il nous reste à parler, est revêtue d'un limon ou couche gélatineuse qui s'enlève facilement par la macération. Ce limon est lui-même recouvert d'une pellicule transparente et délicate assez semblable au papier de soie: elle se détache aisément.

La peau du marsouin est très-épaisse et d'une force extraordinaire, qu'elle soit verte ou corroyée. Comme ce cuir n'a pas de grain, il acquiert un poli superbe.

Le corroyage et le tannage de ce cuir sont dus à l'esprit de recherches et d'entreprises de feu M. C. Têtu, de la Rivière-Ouelle. Les premiers essais de ce procédé furent faits il y a une vingtaine d'années, et obtinrent un plein succès. L'invention de M. Têtu a été brevetée, et a reçu l'honneur d'une médaille et d'une mention honorable aux expositions universelles de Londres et de Paris.

15 juin 1873.

L'ETABLISSEMENT OU LA VILLA POTHIER.

Sur les bords de la rivière Maskinongé, à environ deux lieues au-dessus de son embouchure se trouve l'*Établissement Pothier* qu'on aurait dû dès le principe, appeler la *Villa Pothier*, du nom de l'honorable personnage qui le construisit, en des jours où la fortune souriait à ses splendides essais. Probablement la grande étendue des fermes, des magnifiques massifs d'arbres, des bocages qui en dépendaient et qui relevaient merveilleusement les vastes constructions qu'ils ombrageaient ont fait donner à ce manoir, la dénomination plus générale d'*Établissement*.

Avenues d'arbres toujours verts, bois ombrageux, massifs de pins, d'ormes et d'érables, vastes jardins, *parterres* rians, fermes cultivées avec goût, avec une rare intelligence, toutes ces merveilles, propres à embellir la vie champêtre et à en faire apprécier les avantages, se trouvaient artistement groupés autour de ce séjour enchanteur. Ajoutons que c'était le fruit de dix ou douze années de travaux incessants, dispendieux, et le résultat d'essais réitérés tentés avec énergie par un homme actif, vigilant, ferme et plein de ressources.

L'amateur qui a l'avantage de promener ses pas sur ce tertre enchanteur bénit la main du Créateur qui a semé tant d'agrément sur ce local enchanté, et loue le grand seigneur dont le bon goût a présidé à ces embellissements que sa munificence se plaisait à disposer, à coordonner d'une manière si romantique. Mais ce que l'on ne sait pas, c'est que l'Hon. Pothier, l'heureux possesseur de cette résidence féerique, avait pris les choses dans leur enfance, qu'il avait commencé à opérer en 1811, sur un sol ingrat, inégal, tourmenté et en pleine solitude, qu'il lui a fallu acquérir par fractions de divers particuliers, aux extrémités de leurs propriétés respectives, pour avoir à l'endroit où il voulait asseoir sa résidence champêtre, espace, solitude, liberté, puis nature richement décorée.

Ce terrain de plus de trois cents acres en superficie, raboteux et accidenté, couvert d'arbres rabougris croissant péniblement sur un sol glaiseux et sec, n'offrait aucun avantage apparent. Il fallait le niveler, l'arroser, le fertiliser et disposer toute cette rustique campagne sur un plan régulier. C'est à force d'énergie et de persévérance que l'on changea ce paysage et qu'on le transforma de tout en tout. Sur une surface nivelée à grands frais, on traça des chemins, des avenues, on construisit des maisons pour les fermiers, pour les charpentiers, pour les forgerons, pour les mécaniciens, pour les meuniers, puis on ne tarda pas à voir surgir scieries, machines à carder, moulins à farine, etc., etc. Ce moulin, solide, construction en pierre, spacieux et à trois étages, puis couvert en ferblanc et muni de cinq paires de moulanges était complet et fini dans toutes ses parties. Et tous ces dispendieux travaux se faisaient en 1815-18, alors que le pays n'offrait que peu de ressources et peu de numéraire.

Après avoir élevé une résidence à ses employés et des logements pour ses fermiers, M. Pothier construisit une maison à deux étages pour servir de bureau aux agents, aux mesureurs de bois, aux commis, etc., avec dépendances, hangars grands et solides, remises, granges, écuries, et autres bâtiments de ferme et d'usines. Et l'année suivante, le magnifique seigneur se construisait une résidence, sa maison proprement dite, vaste édifice, élégant, avec ailes, *veranda*, colombiers, etc. Cette superbe maison ne mesure pas moins de cent dix pieds de long sur quarante de large, avec en outre, une allonge s'étendant à l'arrière d'environ cinquante pieds. Elle est d'un bon goût et d'un fini qui ne laisse rien à désirer. C'est dire que le propriétaire actuel, (M. Lefebvre) s'est évertué à tout y maintenir en bon ordre. De vastes vergers en ornaient le devant et des spacieux jardins avec vergers, etc., se prolongeaient en arrière.

Cet édifice enchanteur se trouve au milieu d'un paysage romantique sur la rive Nord-est de la rivière Maskinongé, dont les bords s'élèvent graduellement depuis son embouchure jusqu'à l'extrémité du Fief Marie Anne, où commence alors la Seigneurie DeLanaudière, sur laquelle se trouve la *Chûte* qui est à environ trente arpents au-dessus du manoir, et où l'élévation des rivages atteint quatre cents pieds et au-delà. Bouchette, l'illustre auteur de la Topographie du Canada, dit que l'eau tombe de cascade en cascades d'une hauteur de plus de trois cents pieds. Dans le voisinage de cette chute se trouve du minerai de fer en telle abondance qu'on a songé plusieurs fois à y établir des usines et des fonderies pour la préparation du fer. On pourrait les maintenir sans trop de frais vu la proximité de l'eau et du combustible.

Ces créations, ces constructions vastes et multipliées, se trouvent dans le Fief Marie-Anne, non dans la Seigneurie DeLanaudière qui fut originairement concédée en 1750, par le Marquis de La Jonquière et l'Intendant Bigot, à Charles-François Tarrieu De Lanaudière, le premier Canadien qui ait été appelé à faire partie du Conseil Législatif. Il s'était distingué à la journée de Carillon et sous les murs de Québec, et quand il eut porté haut et ferme les drapeaux du Roi de France sous lesquels il s'était rangé à l'âge de quatorze ans seulement, il voulut soutenir bravement les couleurs de Sa Majesté Britannique lorsque le sort des armes changea sa destinée. Lanaudière avait accompagné le Général Carleton en Angleterre et reçu du Roi George III cadeaux et faveurs insignes. Il fut fait prisonnier dans la guerre avec les Etats-Unis, et pour l'indemniser des pertes considérables en ces jours d'infortune, il reçut une pension du Roi d'Angleterre.

L'Hon. Toussaint Pothier, en outre de l'acquisition qu'il avait déjà faite du Fief Marie-Anne, acheta cette seigneurie, y traça chemins et rangs de concession. L'esprit d'entreprise qui le poussait ne lui permit pas de jouir de ses revenus dans le désœuvrement, et dans les amusements qu'offrait sa ville natale, Montréal. Homme sérieux, il lui fallait des occupations, et comme il était tout dévoué à son pays, il tourna ses regards sur ce qui pouvait lui être utile. Bientôt il y établit nombreux chantiers de bois de construction, de vastes fermes, et les défrichements se firent avec rapidité, sur plusieurs points de la belle seigneurie livrée à l'exploitation. Après en avoir joui pendant plus de trente ans, cette riche propriété passa indivisément, tant le Fief Marie-Anne que la Seigneurie DeLanaudière, en 1842, aux mains de Samuel Gerrard, Ecr., de Montréal, et, en 1867, les héritiers de ces derniers la vendirent à Michel Lefebvre, Ecr., qui en est encore le propriétaire, (distraction faite cependant de la Seigneurie DeLanaudière, que ce dernier a vendue comme nous verrons ci-après, et que les nouveaux acquéreurs ont réinstallée de bâtisses, moulins, etc., etc., et qui forme cependant un établissement séparé de celui dont il est question présentement,) qui y réside, et la magnifique villa de l'Hon. Toussaint Pothier, est maintenue sur un pied fort digne d'éloge et qui fait honneur au propriétaire actuel.

À l'aspect du splendide établissement qu'on est toujours porté à désigner du nom de son auteur *Pothier*, on arrive naturellement à parler de feu le célèbre propriétaire de ces lieux enchantés. Nous n'avons sur le compte de cet illustre financier, que des notions incomplètes, mais que nous allons réunir complaisamment, n'ayant pas eu d'autre occasion de mettre sous le regard du lecteur les titres du grand citoyen. Il a rempli les diverses fonctions et charges dont il a été revêtu, avec une distinction qui a illustré son nom.

L'Hon. Toussaint Pothier descendait d'une ancienne famille française dont le premier représentant en cette colonie s'appela aussi Toussaint. Comme son père, il se trouva de bonne heure engagé dans le commerce des pelleteries; dès 1790, il faisait partie de l'association dite *Ancienne Compagnie du Nord-Ouest*, qui faisait concurrence à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette Compagnie du Nord-Ouest fondée dans l'hiver de 1783 sous les auspices de MM. Rocheblave, Frobisher, Cotté, Pothier père, McTavish et autres marchands de Montréal, prospéra pendant une dizaine d'années malgré les rivalités et les divisions intestines qui compromettaient ses intérêts. Les nommés Becker, le Bostonnais, Purryman et autres, ne trouvant pas les partages faits d'une manière équitable troublèrent d'abord la marche des associés et s'en séparèrent ensuite. Ils tentèrent de former une nouvelle compagnie et de s'allier ensemble plusieurs marchands de Montréal, de Québec, du Détroit même, et commencèrent des opérations sur une assez vaste échelle sous le nom de *Nouvelle Compagnie du Nord-Ouest*, mais après quelques tentatives, quelques efforts isolés, les associés des deux compagnies rivales, s'amalgamèrent pour ne fonder qu'une

seule Compagnie dite du Nord-Ouest, qui s'est maintenue jusqu'en 1827.

MM. Pothier père et fils, s'étaient de bonne heure incorporés à ces associations, avec leurs amis MM. de LaGorgendière, de Rocheblave, et le fils, par son activité, son ardeur et par son dévouement, fut regardé bientôt comme habile négociant, comme un financier consommé, comme un sujet fort avantageux au parti. Sa belle intelligence, sa rare activité et sa haute capacité mises sans réserve au service des associés, le firent bientôt apprécier et considérer comme l'âme de la compagnie qui, sous sa direction ferme et intelligente, faisait annuellement des affaires à Londres, pour un montant qui atteignait £258,000 et même £300,000 sterling. On a évalué à 80,000 livres la somme distribuée chaque année aux employés de la société. Le capital consacré à cette association était plus considérable que celui de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et les retours annuels de la compagnie canadienne quadruplaient ceux de la compagnie anglaise. Cette compagnie puissante remplaçant les traités et les négociants français qui faisaient le commerce des fourrures jusque dans les contrées occidentales du Lac Supérieur. Deux ou trois ans après la cession de cette colonie à Sa Majesté Britannique, ils pénétrèrent, comme sujets anglais, beaucoup plus loin dans l'intérieur, firent entre eux des conventions pour leur sûreté commune, et réunirent tous les genres de commerce sous une seule dénomination *Commerce du Nord-Ouest*. Cette compagnie avait en 1812-13, porté ses comptoirs jusque sur les rives de l'Océan Pacifique, et la fructueuse Compagnie du Nord-Ouest régna pendant longtemps sur les lacs glacés, et sur les forêts sauvages du Canada, avec un absolutisme presque égal à celui de la Compagnie des Indes sur les climats voluptueux et magnifiques de l'Orient.

Pendant qu'à la tête de cette vaste association commerciale, M. Pothier faisait honneur à ses concitoyens et déployait ses rares aptitudes financières et ses ressources comme administrateur, le gouvernement provincial désireux de s'assurer les services de cet homme de mérite, se décida à organiser temporairement une *Compagnie de voyageurs* pour suppléer au défaut de forces navales, dont le besoin se faisait grandement sentir dans les opérations militaires qu'il fallait conduire sur les lacs. Le gouverneur s'étant entendu avec les directeurs de la Compagnie, vit avec plaisir qu'on lui indiquait M. Pothier, dont le nom raisonnait agréablement et depuis longtemps à ses oreilles. On le présenta comme capable d'organiser un bataillon et de le diriger; aussi l'entreprise alla à grands pas, et M. Pothier fut de suite élevé au rang de major. Cependant, le gouvernement ayant conçu des doutes sur ses attributions, et ne voulant pas donner le droit de maintenir ce corps en temps de paix, les *voyageurs* furent reformés. A cette époque, M. Pothier qui, ainsi que son père, avait rompu ses engagements avec les associés du Nord-Ouest, prit rang dans la milice, et fut élevé au rang de capitaine du second bataillon de Montréal; mais deux ou trois jours après, M. Pothier père, ayant été promu au rang de lieutenant-colonel de la milice de L'Acadie, le fils fut nommé major, et continua à s'élever aux premières charges sous les auspices des autorités que sa conduite rendait toujours fort bienveillantes à son égard. Aussi, peu après 1820, M. Pothier est appelé à exercer la charge de magistrat, et cinq ans encore après, il est nommé commissaire pour la construction du canal Lachine. Déjà l'Hon. Toussaint Pothier était membre du Conseil Législatif. Ce grand citoyen fut successivement commissaire pour améliorer la navigation du port de Montréal conjointement avec les honorables MM. Moffat et DeBleury, puis arbitre pour les revenus de douane à partager entre le Bas et le Haut-Canada, d'après l'acte 3e George III, chap. 119. M. Pothier sans cesse occupé des devoirs de sa charge, montra beaucoup d'activité et de capacité en cette spécialité, aussi, fut-il bientôt appelé au Conseil exécutif et au Conseil spécial après la suspension de la constitution de 1838.

Nous ne saurions méconnaître les services de l'Hon. Pothier comme commissaire nommé par la législature provinciale de 1827 pour l'exploration des terrains situés entre l'Outaouais et le Saguenay. Il se trouve dans ce rapport des pages utiles et fort intéressantes qui ont été plus d'une fois recherchées par les savants et par les chefs des divers départements publics. Ce précieux département contient une foule d'observations sur la nature des terrains sur les bois, de construction, sur les ressources des terres, des lacs, etc.

Comme ami des arts, il se hâta de s'associer aux MM. Workman, Robertson et autres pour la fondation de la société d'histoire naturelle de Montréal, et ce corps savant se compta heureux de compter M. Pothier au nombre de ses fondateurs, et aussi, comme un de ses bienfaiteurs.

Les devoirs des différentes charges qu'il remplissait, ne lui faisaient pas, toutefois, perdre de vue, ses établissements de Maskinongé. Il ne pouvait les visiter que rarement, mais il voulait que tout y fut conduit et dirigé comme s'il eût été présent. Ses préposés, ses agents tenaient tout en ordre parfait, et, sous sa direction, montraient aux visiteurs étonnés, les travaux compliqués d'un grand établissement toujours en activité et les ressources des arts, de l'horticulture et de l'industrie constamment à leur disposition.

Pour tenir ainsi son monde toujours en haleine, pour ne rien laisser languir notre industrieux concitoyen se faisant rendre compte minutieusement, chaque semaine par ses employés; il leur renvoyait à des périodes rapprochées, mais pas régulières, des instructions détaillées sur ce qu'il convenait de faire, de pousser avec vigueur ou d'entreprendre.

Un chef était chargé de diriger le chantier pour l'exploita-